

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

Date de la convocation : 9 décembre 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- Remparts
- Compte-rendu des différentes réunions
- Théâtre
- Dissolution du CCAS
- Médiation préalable obligatoire : convention
- Délibérations et questions diverses

Membres présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, BONNEAU Stéphane, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie

Membres excusés : SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne (ayant donné pouvoir à BONNEAU Stéphane), VASSEAUD Céline (ayant donné pouvoir à ALLETRU Sonia), LARGETEAU René-Pierre

Membres absents : ROMANO Guillaume

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé. Monsieur le Maire informe les élus qu'un point du jour sera ajouté à l'ordre du jour : « approbation d'une décision modificative ». L'ensemble du conseil municipal accepte ce nouveau point.

1 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

• **Bâtiment du centre bourg** : Le devis réactualisé pour l'aménagement du bar est toujours en attente. Un rendez-vous avec la restauratrice sera organisé début 2023.

Monsieur le Maire informe les élus que le raccordement téléphonique du cabinet médical est prévu le 28 décembre. Le déménagement des médecins pourra ainsi se faire dans la foulée. Monsieur le Maire demande aux membres de la commission bâtiment de réfléchir sur l'aménagement des claustras entre le cabinet médical et le locatif de la SCI Normand. A l'heure actuelle, les grilles de chantier servent de séparation ; les élus souhaiteraient quelque chose de plus esthétique avant l'ouverture. Monsieur le Maire souligne le ruissellement à l'entrée du cabinet médical.

• **Voirie** : Monsieur le Maire annonce que contrairement à ce qui était évoqué lors de la dernière réunion, le chemin de la Pauguère n'a pas été refait. Après l'entretien entre le responsable du Sycodem, des élus et le propriétaire d'une maison située à la Pauguère, ce

dernier refuse que le camion de collecte fasse demi-tour devant sa propriété. Les travaux de réfection de la voirie sont donc repoussés. Le propriétaire sera prochainement contacté pour l'organisation de la collecte de ses ordures ménagères.

2 – REMPARTS

Monsieur le Maire annonce les subventions promises ; la société air BnB promet des dons à hauteur de 30 000€, la fondation du patrimoine a revu sa promesse de dons à la hausse (passant de 10 000€ à 12 000€) et le Département a prévu une subvention dans son budget de 2023. Monsieur le Maire invite les élus intéressés à une rencontre avec M Grelet, le maître d'œuvre, le mardi 20 décembre, à 10h en mairie pour analyser le diagnostic.

3 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

- **Bornages** : A la Grande Perrure, le bornage a été effectué. Avant d'acter l'échange des parcelles, Monsieur le Maire attend le futur numéro des nouvelles parcelles. Dans l'impasse de La Joletière, le bornage a également été fait : le plan de recolement est attendu pour transmission au cabinet Verronneau afin de clôturer le dossier.

- **Station d'épuration** : Le cabinet SICAA a été mandaté par la Communauté de Communes pour étudier le projet d'une nouvelle station d'épuration. Face au coût financier important, le projet est repoussé de quelques années ; le Président de la Communauté de Communes a garanti qu'un bureau d'étude poursuivra son travail sur l'emplacement avant la fin du mandat. La Communauté de Communes se renseignera pour une subvention complémentaire pour budgétiser ce projet.

- **CPE – Ecole** : Les enseignantes envisagent un voyage scolaire de 3 jours et 2 nuitées pour les élèves du CP au CM2 aux Châteaux de la Loire. Les enseignantes souhaiteraient que le coût total soit divisé en 3 entre le CPE, la Municipalité et les parents (le coût s'élevant à 72€30 par enfant). Les élus valident par principe le versement de la somme de 2 673€ pour le voyage scolaire des 36 élèves concernés. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'est entretenu avec la présidente du CPE concernant la demande de subvention. En réponse à la demande des enseignantes, le CPE a décidé d'offrir un appareil photo par classe et des ustensiles de cuisine. Après avoir fait l'inventaire dans la cour, M Bonneau informe qu'il faudrait changer les trottinettes ou autres cycles. Le conseil décide de verser une subvention de 300€ pour l'achat de 3 vélos. Certains parents souhaiteraient l'aménagement d'une aire de jeux partagés sur le temps de l'école et hors scolaire. L'accès entre l'école et l'espace public paraît compliqué. L'emplacement reste à définir si le projet se maintenait.

- **Merventhon** : M Bonneau rapporte le bilan du loto du 4 décembre. Toutes les animations (tombola, bar, vente de cartes) ont été excédentaires. Avec un total de dons de 150€, la somme de 1190€ sera versée au profit de l'AFM Téléthon.

4 – THÉÂTRE

Une demande de subvention de l'association « Théâtre Merventais » sera prochainement présentée pour réduire le coût de location de la salle Jean-Louis Ripaud pour les 5 représentations.

5 – DISSOLUTION DU CCAS

Mme PASCAULT-BRICAUD explique qu'il y a très peu de mouvements financiers sur le budget du CCAS. Il est proposé au conseil municipal de dissoudre le CCAS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la dissolution du CCAS. Mme PASCAULT-BRICAUD précise que les actions et les réunions se poursuivront.

6 – MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE : CONVENTION

Monsieur le Maire fait lecture de la convention du centre de gestion pour le maintien des médiateurs en cas de litige entre les agents communaux et la Municipalité. Le conseil municipal décidé d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

7 – LIGNE DE TRÉSORERIE : DÉCISION MODIFICATIVE n°1 (point supplémentaire)

Vu la proposition de décision modificative n° 1 du budget principal comme présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget principal comme présentée ci-dessus.

8 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Prêt :** Monsieur le Maire précise que le prêt pour les travaux du bâtiment sera débloqué pour la fin d'année. Ce déblocage permettra de rééquilibrer le budget investissement.
- **Demande d'étudiants :** Monsieur le Maire fait lecture d'une demande d'étudiants en BTS de prêt de matériel pour leur prochaine manifestation axée sur l'environnement. Les élus souhaiteraient une rencontre avec certains d'entre eux pour connaître leur besoin et les modalités de prêt.

- **Cimetière** : Conformément au devis, les 30 cavurnes ont été réceptionnées. Les employés communaux en poseront 27 derrière la première rangée de l'espace cinéraire, les 3 autres seront posées à la place du magnolia.

- **Nacelle** : Afin de réduire les coûts, le pôle de proximité avait pensé à un achat commun aux 4 collectivités d'une nacelle. Monsieur le Maire présente un devis réactualisé de plus de 49 000€. M ARNAUDEAU, maire de Foussais, après avis des autres maires, contactera la Communauté de Communes pour prétendre à une subvention pour alléger le coût aux communes.

- **Rendez-vous contes** : Devant les nombreuses demandes des communes, la Communauté de Communes n'a pu répondre favorablement à toutes les requêtes. Sur Mervent, il n'y aura pas d'événements sur les contes l'été prochain.

- **Comité AFN** : Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du Président de l'association des anciens combattants, M Fort. Un congrès départemental, initialement prévu en 2020, s'organisera à la salle Jean-Louis Ripaud le 14 juin 2023. Il sollicite la Municipalité pour mettre à disposition la salle et pour participer de moitié financièrement au vin d'honneur. Entre 300 et 400 personnes sont attendues. Les élus répondent favorablement à leur requête.

- **Formations d'élus** : Monsieur le Maire indique que le calendrier 2023 pour les formations des élus est consultable en mairie.

- **Repas des aînés** : Mme PASCAULT-BRICAUD fait le bilan du repas : beaucoup de retours positifs (au niveau de l'animation, du cadeau offert par la Municipalité), seul bémol, le plat du repas un peu trop copieux. L'adjointe annonce le montant total attribué à ce repas pour les 93 aînés et les 25 membres du conseil et du personnel : 6 423,04€.

- **Festivités de Noël** : M Bonneau rappelle les différentes manifestations prévues pour ce vendredi 16 (début des animations à 13h30 avec château gonflable, tour de calèche avec le Père-Noël, promenade contée) puis spectacle des enfants à 18h à la salle Jean-Louis Ripaud suivi de l'animation offerte par la Municipalité.

- **Bulletin municipal** : Monsieur le Maire annonce un retard de livraison du bulletin. Dès réception, les conseillers seront invités à le distribuer dans les boîtes aux lettres des merventais. L'invitation à la cérémonie des vœux sera indépendamment distribuée.

- **Location de salle** : L'USAV, association sportive de foot du secteur, demande une gratuité de la location de la salle pour leur dîner dansant annuel. Après en avoir débattu et voté, le conseil accorde la gratuité mais l'association sera facturée du forfait chauffage.

- **Balayage mécanisé** : Par soucis d'économie, Monsieur le Maire indique qu'il a fait modifier les passages de la balayeuse : dorénavant, le balayage des voies communales n'aura pas lieu en février, mars et mai.

La séance est levée à 23h.

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 20 janvier 2023, à 20h30.

La Secrétaire,
AUGUIN Denise

Le Maire,
Joël BOBINEAU